



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2020-348 bis**

**Publié le 24 septembre 2020**

# **SOMMAIRE**

## **SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PREFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté portant désaffectation de la partie restante de la parcelle HK 36, constituée d'un terrain de 478 m<sup>2</sup> et d'un bâtiment en rez-de-chaussée de 310 m<sup>2</sup> du lycée Gambetta à Tourcoing (59)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la région Hauts-de-France  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
Plate-forme d'appui juridique**

**Arrêté portant désaffectation de la partie restante de la parcelle HK 36, constituée d'un terrain de 478 m<sup>2</sup> et d'un bâtiment en rez-de-chaussée de 310 m<sup>2</sup> du lycée Gambetta à Tourcoing (59)**

Le Préfet de la Région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 85-348 du 20 mars 1985 modifié relatif à l'entrée en vigueur du transfert de compétences en matière d'enseignement ;

Vu le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2020 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur portant nomination de Monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France auprès du préfet de la région des Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, à compter du 20 avril 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 avril 2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu la circulaire INTB8900144 C du 9 mai 1989 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires, des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spécialisée, des écoles de formation maritime et aquacole et des établissements d'enseignement agricole visés à l'article L 815-1 du code rural ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.hauts-de-france.gouv.fr](http://www.hauts-de-france.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

Vu la délibération du 10 février 2020 du conseil d'administration du lycée Gambetta à Tourcoing donnant un avis favorable à la désaffectation de la partie restante de la parcelle HK 36 située rue de Lille à Tourcoing, constituée d'un terrain de 478 m<sup>2</sup> et d'un bâtiment en rez-de-chaussée de 310 m<sup>2</sup> (bâtiment atelier aménagement-finitions de l'ancien lycée Le Corbusier) ;

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2020 du conseil régional des Hauts-de-France et le courrier du 23 juillet 2020 de la Région des Hauts-de-France, sollicitant la mise en œuvre de la procédure de désaffectation de la partie restante de la parcelle HK 36 ;

Vu l'avis favorable du 9 septembre 2020 du rectorat de l'académie de Lille sur la désaffectation de la partie restante de la parcelle HK 36 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales Hauts-de-France ;

## ARRÊTE

Article 1er : Ne sera plus affectée à l'activité scolaire la partie restante de la parcelle HK 36, constituée d'un terrain de 478 m<sup>2</sup> et d'un bâtiment en rez-de-chaussée de 310 m<sup>2</sup> du lycée Gambetta à Tourcoing, situé rue de Lille (code site N3582), selon le plan annexé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée au président de la Région Hauts-de-France et à la rectrice de région académique des Hauts-de-France.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le président de la Région Hauts-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

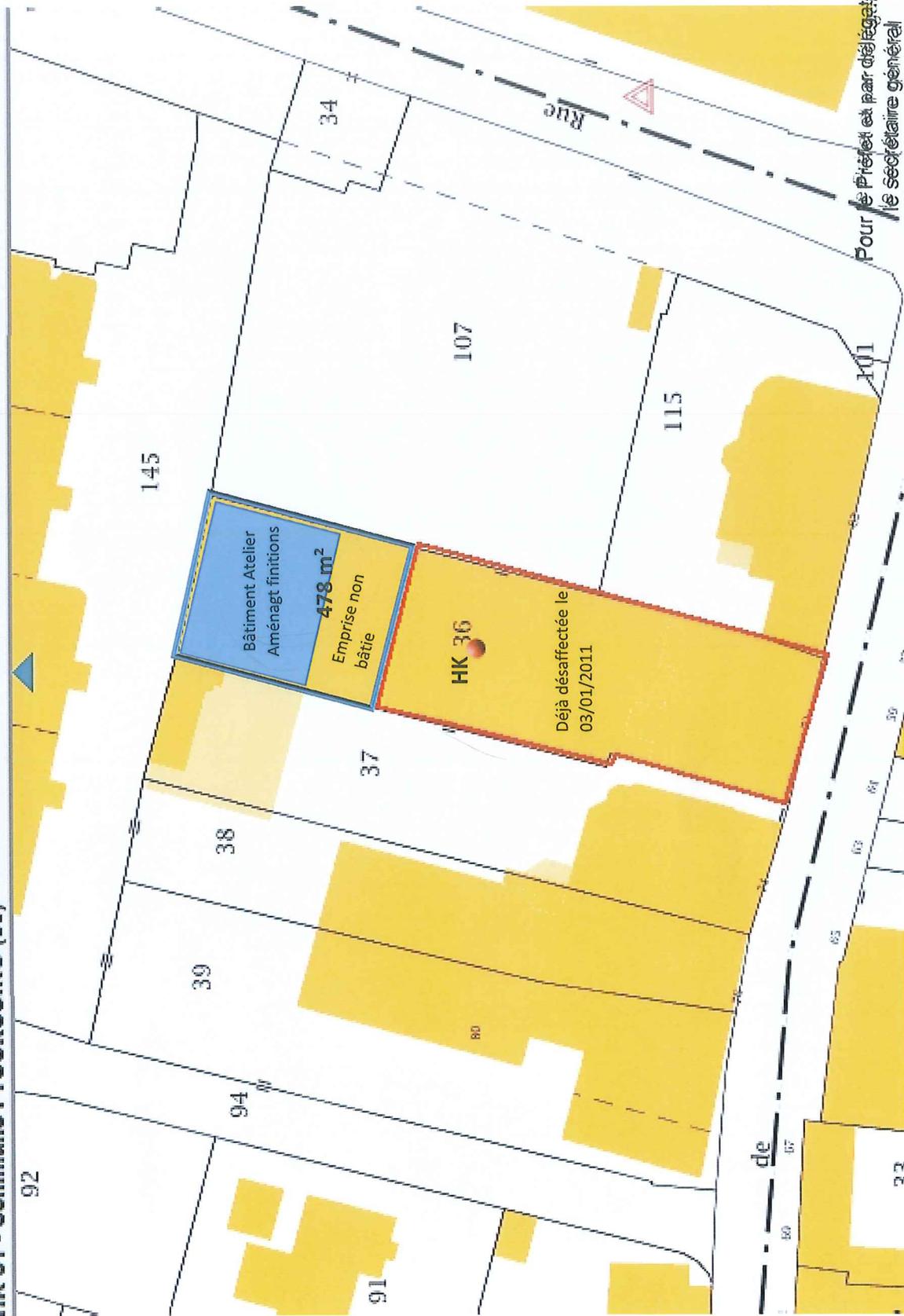
Fait à Lille, le **23 SEP. 2020**

Pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général  
pour les affaires régionales



Laurent BUCHAILLAT

HK 01 - Commune : TOURCOING (59)



Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire général  
pour les affaires régionales

10/12/2019 – TOURCOING 72 rue de Lille

Laurent BUCHAILLAT  
*Laurent BUCHAILLAT*